



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Réponse à la consultation cantonale sur la réorganisation spatiale
de l'Hôpital neuchâtelois (HNE)

Un projet qui répond aux défis de demain

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a pris position sur le projet de réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois (HNE). Il adhère globalement à la vision du Conseil d'Etat, qui permet de garantir pour la population neuchâteloise la sécurité sanitaire et la qualité des soins, tout en améliorant la prise en charge des patients à long terme. Le Conseil communal salue le rôle reconnu et renforcé des deux pôles urbains comme moteurs du canton. Mais il pose néanmoins certaines exigences et demande sur certains aspects du projet des explications complémentaires.

Dans sa réponse à la consultation cantonale sur la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois (HNE), le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel adhère globalement à la vision du Conseil d'Etat neuchâtelois d'un système sanitaire à six piliers, dont l'un consiste en une structure hospitalière réorganisée. Le système de santé connaîtra en effet ces prochaines années des évolutions majeures auxquelles il doit s'adapter : augmentation des besoins, population vieillissante, médecine toujours plus spécialisée, développement de l'ambulatoire ne sont que quelques exemples.

Proximité, qualité, sécurité

Le Conseil communal valide ainsi les constats sur l'évolution des systèmes et des besoins de santé, et se dit convaincu que la place de l'hôpital public, dans un contexte hospitalier toujours plus concurrentiel et réactif, doit être revue dans une logique de réseau sanitaire permettant d'allier proximité, qualité et sécurité.

- La proximité est créée par les trois polycliniques renforcées prévues à La Chaux-de-Fonds, Val-de-Travers et Neuchâtel, qui constitueront non seulement les portes d'entrée du système hospitalier, mais de véritables plateformes de santé intégrées dans un réseau performant et interconnecté mettant l'accent sur la prévention et sur le rôle du patient.

- La qualité est assurée pour les soins aigus, en visant une taille critique, tout comme pour les traitements et la réadaptation, par une prise en charge complète et performante. Le tout répond aux défis démographiques et épidémiologiques tout en garantissant une bonne répartition sur le territoire.
- Enfin, le concept propose une solution rationnelle dans une situation complexe et tendue, comportant le risque de ne plus disposer d'un hôpital proprement dit dans le canton de Neuchâtel. Le maintien d'un hôpital cantonal public est primordial tant en termes de sécurité sanitaire que d'impact sur l'emploi et l'économie.

Deux pôles urbains, deux sites complémentaires

Pour le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, la proposition du Conseil d'Etat reconnaît et renforce le rôle des deux pôles urbains comme moteurs du canton. Le projet s'inscrit ainsi dans les programmes d'agglomération soutenus par la Confédération et dans celui de Mobilité2030, plébiscité par la population neuchâteloise. Les sites de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel seront complémentaires, avec des prestations utiles à tous.

Engagement sur les investissements

Si le Conseil communal adhère à une vision qui, selon lui, doit permettre de répondre aux défis de l'hôpital de demain, il insiste néanmoins sur l'engagement ferme et irrévocable des autorités cantonales de réaliser les investissements prévus, estimés à 175 millions à La Chaux-de-Fonds, et à 65 millions à Neuchâtel. Il demande aussi, dans la phase 2 du projet, déjà lancée, à être impliqué dans les analyses fines des variantes, notamment en matière d'aménagement du territoire et de mobilité, qui restent de sa compétence. Le rapport n'indique pas, par ailleurs, les conséquences du projet sur le dispositif ambulancier, qui est à la charge des communes. Le Conseil communal souhaite aussi des clarifications sur le rôle des acteurs hospitaliers privés, qui n'est pratiquement jamais abordé dans le projet. Enfin, il souligne la nécessité de garantir les prestations durant la période transitoire afin d'éviter une période d'instabilité, source d'incertitude, voire d'inquiétude, pour la population neuchâteloise.

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel salue le travail réalisé par le Comité de pilotage dans des délais très courts. La situation est largement documentée et analysée avec pertinence. En conclusion, il est d'avis que la variante d'organisation spatiale proposée par le Conseil d'Etat permet de garantir pour la population neuchâteloise la sécurité sanitaire et la qualité des soins, avec à la clé une amélioration de la prise en charge des patients à long terme et une meilleure économicité du système hospitalier.

Neuchâtel, le 19 mai 2016

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires:

Christine Gaillard, directrice de la Santé, tél 032 717 74 02, christine.gaillard@ne.ch